



Séance plénière du 16 avril 2018

CONJONCTURE 2017

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4131-2 et L. 4134-1, L. 4241.1 et L. 4241-2 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu l'article L. 4132-18 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux modalités de saisine du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 4 et 5 avril 2018,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 avril 2018,

Monsieur Jean-Louis CORVAISIER, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

REPRISE ECONOMIQUE ET ATTENTE DE RETOMBÉES SOCIALES

Cet avis de conjoncture accompagne le rapport annuel de conjoncture. Il se concentre exclusivement sur la situation économique, sociale et environnementale de la région Centre-Val de Loire.

Il reprend les observations et les attentes des conseillers du CESER au regard de la conjoncture internationale, nationale et régionale.

En préambule, le CESER tient à remercier tous les correspondants des organismes ressources qui permettent d'élaborer un rapport de conjoncture à la qualité reconnue et est sensible aux invitations régulières de la Banque de France, de l'INSEE et de la DIRECCTE aux points de conjoncture.

SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Comme le mentionne le rapport, la reprise économique s'est confirmée en 2017 mais elle ne s'est pas manifestée par une baisse conséquente des demandeurs d'emplois en catégorie A, leur nombre n'a en effet diminué « que » de 1,3 % sur l'année.

Une fois de plus, le CESER déplore que la valeur ajoutée régionale n'intègre pas une partie exportée de l'agriculture, l'armement et l'énergie. Si tel était le cas, notre région se situerait au moins au même niveau que des régions à périmètre comparable.

La progression relative du produit intérieur brut régional (+ 58 % de 1990 à 2014) inférieure aux autres régions (+ 72% en moyenne), comme le montre le récent rapport de l'INSEE, doit conduire l'exécutif régional à des choix forts, grâce notamment à son agence de développement économique DEV'UP pour soutenir l'investissement des entreprises, et donc l'emploi, compte tenu des conditions de refinancement de l'économie très favorables notamment par la faiblesse des taux d'intérêts. De concert avec la Banque Publique d'Investissement, la Région peut utiliser l'effet de levier que constituent les garanties bancaires compte tenu de la politique monétaire accommodante.

La progression du crowdfunding est un indicateur pertinent qui révèle la difficulté de certaines entreprises à accéder au crédit.

L'activité industrielle a progressé de 3 points sur l'ensemble des secteurs à l'exception de l'imprimerie et du bois. Concernant l'industrie du bois, on observe une augmentation importante des prix du bois de chêne après 40 ans de stabilisation des prix ce qui a engendré son atonie. Le CESER est convaincu des atouts de cette filière bois en région, qu'il s'agisse de la propriété privée ou du domaine public, à condition de bien respecter les sols, la biodiversité, le rôle de prévention et d'atténuation des effets du changement climatique, la diversification de la sylviculture et de suivre l'exploitation des milieux boisés pour favoriser une gestion durable et éviter toute utilisation qui fragiliserait la biodiversité. Ces actions pourraient notamment s'inscrire dans le cadre des plans simples de gestions et de la certification des filières bois.

Les investissements industriels ont progressé de 3,8 % avec une perspective de 5,5 % en 2018 et le marché de l'automobile retrouve son niveau d'il y a 10 ans.

Le CESER est convaincu que le passé industriel de la région est un atout, y compris dans des zones désertifiées, dès lors que l'on s'appuie sur un savoir-faire et une volonté d'innovations dans une diversité de domaines, notamment dans la métallurgie, la pharmacie ou la cosmétique.

La construction et le BTP

L'activité dans la construction a progressé de 2,1 % après une baisse de 0,9 % en 2016. Ce secteur, comme le BTP, est soumis à la baisse de la commande publique (30 % de l'activité), à la fois en raison de la baisse des ressources des collectivités locales mais aussi en raison de la constitution de nouvelles communautés de communes qui ne permettent plus, compte tenu de la taille des lots, aux TPE de répondre aux appels d'offres.

L'activité des travaux publics est stable mais des interrogations demeurent. Le chantier du Grand Paris peut permettre de doper l'activité du secteur mais risque également de désorganiser les grandes entreprises, dans un secteur déjà fragilisé par la fin des grands chantiers en région Centre-Val de Loire.

Le CESER juge pertinent qu'à travers les contrats de plan État/Région, cette activité soit relancée, notamment les grandes infrastructures et la nécessaire réfection des réseaux.

Le commerce

Le chiffre d'affaires réalisé par les grandes surfaces alimentaires progresse de 0,3 % alors que 40 % des détaillants déclarent une baisse du chiffre d'affaires.

De nombreux conseillers du CESER dénoncent la progression des grandes surfaces alimentaires au dépend du commerce de proximité. Le CESER encourage les élus à prendre des mesures lors de l'élaboration des SCOT pour préserver, à travers des questions environnementales et d'emprise foncière, leurs commerces de centre-ville ; les CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) devant jouer leur rôle de régulation. Cette question est d'autant plus prégnante que les conséquences sont cruelles pour les petits commerces de centre-ville ce qui a aussi un impact sur l'habitat de plus en plus délaissé.

La fermeture des commerces de proximité dans les villes moyennes ou rurales conduit à fragiliser les personnes âgées et à perdre des habitants, notamment des jeunes.

A travers le SRADDET, l'exécutif régional pourrait engager une inversion de tendance avec la promotion de l'habitat dense individualisé (HDI), le soutien aux commerces de proximité, la nécessaire reconquête des friches urbaine que le CESER a encouragé à travers son rapport.

Le CESER propose à l'exécutif régional de s'interroger de nouveau sur la création d'un EPFR (Etablissement Public Foncier Régional), pour aider les collectivités locales à acquérir du foncier et ainsi revitaliser les cœurs de ville, des lors que la loi NOTRe lui offre cette opportunité.

L'artisanat

Malgré une augmentation des créations d'entreprises, il convient de nuancer la reprise économique avec une diminution du nombre de salariés et une augmentation des micros entreprises qui peuvent difficilement embaucher et former des apprentis.

Les TPE souffrent de difficultés d'accès au crédit, notamment de crédit de trésorerie. Comme pour le secteur de la construction, les entreprises artisanales ont également de plus en plus de difficultés à répondre à des appels d'offre des communautés de communes. Pour y remédier, le CESER propose de multiplier les lots pour soutenir les TPE locales.

Agriculture

Le regain d'activité (+ 22,2 %), après une année 2016 catastrophique en raison de la chute des cours et des aléas climatiques, cache en fait des situations dramatiques puisque des agriculteurs mettent fin à leur vie et masque des situations très contrastées selon les filières comme l'élevage et les céréales.

Ce secteur reste donc en crise avec la perte de 15.000 agriculteurs sur les 310.000 actifs au niveau national. Même si les filières sont hétérogènes, le revenu agricole moyen (6.000 €) montre la grande détresse des producteurs en raison de la variabilité des cours et de la pression des grandes centrales d'achats. Cette problématique est d'autant plus importante dans un contexte d'incertitudes sur le devenir des aides de la PAC, parties intégrantes des revenus des agriculteurs. De plus en plus de consommateurs, pour soutenir le monde agricole, se positionnent sur une agriculture de qualité et de proximité et sont prêts à payer plus cher les produits.

La production bio en région Centre-Val de Loire continue à progresser comme au plan national avec une hausse de 11,9 %. 118.000 personnes travaillent dans la filière bio en France.

Tourisme

Le secteur du tourisme reprend des couleurs après une année 2016 catastrophique en raison des aléas climatiques et des attentats.

La région Centre-Val de Loire a ses « champions » (Zoo de Beauval, châteaux et jardins de Chambord et de Chaumont, Loire à vélo) ; le CESER pense que cette activité peut encore être développée par la valorisation du patrimoine naturel (paysage et milieux) au même titre que le patrimoine bâti rural et monumental. La Région doit également porter une attention toute particulière à la croissance verte par un investissement immobilier touristique qui prend systématiquement en compte les labels environnementaux.

Créations – défaillances d'entreprise

14.913 entreprises ont été créées en 2017 au niveau régional soit une progression de 3,5 % (contre 6,8 % au niveau national). Le taux de survie à cinq ans est satisfaisant (61 %). Outre la micro-entreprise dont la pérennité est fragile, la mise en place d'outils de prévention des difficultés des entreprises, préconisée par le CESER, comme les GPA (groupement de prévention agréé) pourrait être encore plus efficace en associant les outils d'aide à la décision comme ceux de la Banque de France - OPALE pour les TPE et Géode pour les PME - que DEV'UP pourrait promouvoir et soutenir.

1.582 procédures collectives ont été enregistrées auprès des tribunaux de commerce de la région. Le financement du rebond, en aval de la procédure des tribunaux de commerce, pourrait être pris en compte par le Conseil régional en termes de garanties de financement, notamment à travers son agence de développement DEV'UP, offrant ainsi un nouveau droit au crédit.

SUR LE PLAN SOCIAL

L'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi (Cat. A, B et C) en région Centre-Val de Loire s'établit à 219.050 à fin décembre 2017.

Il est en augmentation de + 0,1 % sur l'année et de manière plus prononcée pour les femmes (+ 3,5 %). Il diminue pour les moins de 25 ans (- 0,7 %), augmente de 1,8 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans et de 3,4 % pour les plus de 50 ans. A noter que 47,1 % des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an.

Si les créations d'emploi augmentent, le CESER note que la majorité des embauches se font en CDD ou en intérim. Il s'inquiète de la progression de la précarité de l'emploi ce qui pose à la fois des problèmes sociétaux, comme la difficulté d'accès au crédit, ou des problèmes économiques compte tenu de la stagnation de la consommation des ménages.

Le CESER s'inquiète une nouvelle fois de la progression des travailleurs détachés (26.091 dont 15.000 dans l'agriculture). Les professionnels de la construction ou du BTP y voient une concurrence déloyale et s'interrogent sur leur nombre réel qu'ils jugent très supérieur aux données officielles.

Le CESER souhaite poursuivre sa réflexion sur la problématique des besoins de main d'œuvre en prônant une anticipation des besoins, la mise en place de gestions prévisionnelles des emplois efficaces et le suivi des travaux de la DIRECCTE qui propose aux professionnels de travailler aux mutualisations et à l'amélioration des conditions de travail de certains secteurs d'activité.

Salaires et pouvoir d'achat

Comme le préconise le FMI, l'augmentation des salaires, dans une phase de reprise économique est un des éléments clef de la croissance « même dans les pays avancés où la production est proche de son potentiel », croissance que le CESER souhaite humaine et durable. Après une hausse, la confiance des ménages s'est érodée suite à l'augmentation des prix (gaz – électricité – pétrole) et des taxes (CSG).

Sur la baisse de la consommation en région, le CESER souhaite approfondir cette donnée en évaluant par exemple la volonté de nos concitoyens à consommer mieux.

Inégalité – pauvreté

Au moment où l'activité économique redémarre, la progression de la pauvreté et des inégalités n'est pas acceptable. Le CESER s'interroge sur les écarts constatés en Europe selon l'institut statistique Eurostat, le taux de pauvreté des chômeurs en Allemagne étant de 70 % contre 38,4 % en France.

68 % de personnes considérées comme pauvres ont un faible niveau de diplôme ce qui montre le lien entre le diplôme, l'emploi et la condition sociale. Le CESER continue à promouvoir la qualité des formations initiales et la formation tout au long de la vie pour améliorer le niveau des qualifications et donc des rémunérations.

Le CESER est aussi déterminé à dénoncer les inégalités sous toutes ses formes, notamment les inégalités femmes/hommes, et à proposer des préconisations pour les combattre.

La baisse du nombre d'allocataires du RSA interpelle le CESER. Si nous savons que des personnes paupérisées ne demandent pas le RSA, la baisse du nombre de dossiers pourrait être liée à la fusion du RSA socle et de la prime d'activité.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Economies d'énergie

Le dispositif « éco PTZ » ciblé sur les rénovations lourdes qui s'adresse à un public large sans condition de ressources est en progression au 3^{ème} trimestre 2017 (+ 4 % sur un an).

Par contre, le marché de la performance énergétique peine à décoller pour les logements neufs ; les demandes de labellisation BBC sont en perte de vitesse.

Le CESER considère que le principe d'amélioration continue des économies d'énergie est vital pour notre environnement et permet un soutien réel au secteur de l'artisanat.

Il regrette l'absence de données précises pour évaluer l'évolution de cette activité qu'il juge prioritaire.

Qualité de l'air

Si la qualité de l'air en région est satisfaisante, la pollution par l'ozone observée à Dreux et Chartres est consécutive aux pics de pollution observés régulièrement à Paris et en Ile de France. D'une manière générale, les émissions enregistrées de gaz à effet de serre ont été supérieures, en 2016, de 3,6 % aux objectifs fixés par le ministère de la transition énergétique et les chiffres de 2017 ne devraient pas être meilleurs. Ce dérapage est particulièrement marqué dans le bâtiment et les transports. Les transports représentent 34 % de la consommation finale énergétique et émettent 29 % de gaz à effet de serre et 61 % de Nox (oxyde d'azote) et de 32 % de particules (PM 10 et PM 2,5). Le CESER fait de la question environnementale une de ses priorités et souhaite disposer de statistiques régionales plus affinées par des coopérations renforcées avec l'ADEME et l'OREGES.

Qualité de la vie

Le CESER aura sa propre expression sur le plan régional santé et des problématiques graves comme la désertification médicale ou la situation très grave de l'hôpital public en région.

Le CESER souhaite suivre des indicateurs plus précis sur la morbidité liée au tabac, au cancer, ainsi qu'au suicide.

Il souhaite aller au-delà du PIB pour développer des indicateurs de bien être, indicateurs qui, à eux seuls, sont de nature à promouvoir notre région.

CONCLUSION

Les prévisions de croissance du FMI, de la Banque de France et de l'INSEE continuent à être favorables pour l'économie mondiale, l'économie européenne et française, même si le dernier rapport de l'INSEE note un léger fléchissement pour l'année 2018.

Il convient donc en région de soutenir les trois domaines qui dopent la croissance que le CESER souhaite humaine et durable :

- l'investissement des entreprises, notamment la modernisation des outils de production, l'innovation et le numérique ;
- la consommation des ménages par l'augmentation des salaires ;
- le soutien au commerce extérieur.

Au-delà de sa mission nouvelle d'évaluation des politiques publiques, le CESER a l'ambition de mieux suivre de nouveaux indicateurs de développement humain et de bonheur. Ce sont probablement ces indicateurs qui valoriseront l'image notre région, une région où il fait bon vivre.

Ainsi, le CESER considère, qu'en région Centre-Val de Loire, le bonheur est une idée neuve qu'il est nécessaire de soutenir.

Vote :

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 12

Avis adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

Avis du CESER relatif à la conjoncture

Intervention de Patrick UGARTE

Au nom du groupe : GEI

M le Pdt du CESER, M le rapporteur du rapport, m le rapporteur de l'avis
J'interviens au nom des Entreprises.

Une nouvelle fois nous remercions le rapporteur du rapport pour ce travail énorme de recueil de données qui permet à tout à chacun de se faire un éclairage de la conjoncture à fin 2017. Merci à tous ceux qui y ont contribué. Merci à Julien et un grand merci à Jean Jacques François.

Une nouvelle fois, comme les années précédentes, nous sommes amenés à exprimer que ce rapport effectué avec le concours de membres de chaque collèges ne nécessite pas un avis et encore moins un vote de l'assemblée. Chacun peut après lecture se forger une opinion selon ses préoccupations et sa sensibilité.

De ce fait notre groupe des entreprises ne prendra pas part au vote de cet avis. Le rapport se suffisant à lui-même.

Par contre il nous est nécessaire de tempérer les excès de visions positives en regardant la réalité. Un certain nombre de voyants montrent une meilleure orientation après plusieurs années où nous avons touché le fond. Nos entreprises sortent affaiblies de cette période et ont besoin de se reconstruire et se renforcer afin de regarder l'avenir avec un regard positif.

Il ne faut pas se cacher non plus que nombre de chefs d'entreprises soulignent leurs difficultés à embaucher pour faire face à de nouvelles commandes. Un certain nombre retardent leurs projets faute de compétences, alors que le chômage est encore à des niveaux insupportables.

L'Urssaf vient de publier, la semaine dernière, ses derniers chiffres de 2017 et constate que l'emploi régional (630 900 salariés à fin 2017) n'a progressé que de 0,6% en un an. Gageons que les mesures envisagées dans les différentes initiatives régionales ou nationales puissent porter leur succès et remettre notre économie dans le bon sens !!!



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

Avis du CESER relatif à la conjoncture 2017

Intervention de Madame Christine Gonçalves

Au nom du groupe CGT

Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, chers collègues,

Le document annuel de conjoncture rassemble une quantité considérable de données socioéconomiques et constitue chaque année un état des lieux de référence. Il s'agit d'un travail unique dont il faut saluer la qualité.

La reprise de l'économie mondiale est également sensible dans les indicateurs économiques de notre région. Malgré ces nouvelles « optimistes », le chômage reste à un niveau inquiétant. La majorité des embauches sont des contrats précaires, CDD ou intérim. Le travail détaché génère un effet de dumping salarial et il est en augmentation. En 2017, les emplois en région CVDL ont connu une hausse moyenne de 0,6%ⁱ mais de 4,8% pour les emplois intérimaires.

Le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse. Cette donnée nous paraît particulièrement inquiétante car elle n'indique pas une baisse de la pauvreté et mérite d'être approfondie pour être explicitée.

2017 a connu un ralentissement de la consommation des ménages peut être corrélé avec l'augmentation des prix de l'alimentation, de l'énergie, des services de transport et de santé.

Cette année a aussi été marquée par une importante marche en arrière dans la défense et la protection des salariés, en affaiblissant et en précarisant toujours plus le monde du travail. Toujours plus de précarité, même avec un emploi, c'est un frein considérable pour réduire les inégalités. Nous doutons que les réformes imposées apportent les bénéfices annoncés, notamment pour l'apprentissage avec le choix de le confier aux branches professionnelles plutôt qu'aux régions, sans parler de l'inadéquation de l'organisation prévue avec les évolutions des métiers. Et que dire du projet de loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel», qui entre autres désastres, prévoit de supprimer le devoir d'employabilité des employeurs, qui ferait que l'employeur ne serait plus responsable de rien !

Les revenus agricoles continuent d'être globalement affectés à la baisse tandis que le bio se développe mais insuffisamment. 30% des installations bio sont en Indre et Loire. Leur développement, notamment dans les autres départements, doit être soutenu pour répondre aux besoins régionaux.

Concernant l'artisanat et les TPE, les créations d'entreprises en hausse ne génèrent pas d'emplois au même niveau. C'est sans doute le moment de dénoncer une nouvelle fois les aides publiques versées à des grands groupes comme Carrefour, qui réalisent des bénéfices conséquents et licencient par wagons.

Concernant la transition écologique, l'isolation des bâtiments existants est l'une des priorités et doit être prioritairement développée et intensifiée via des qualifications adaptées et le développement des filières biosourcées. Un vrai soutien à l'artisanat serait cohérent avec cet objectif.

Enfin, pour pondérer les bons indicateurs « économiques », notre délégation regrette infiniment l'absence d'indicateurs de bien-être en corrélation avec les conflits sociaux d'opposition aux réformes autoritaires du rail, de l'université, de la justice, etc. mais également aux nouvelles réductions des services publics, à l'indigence des moyens alloués au secteur sanitaire et social et à la violence des répressions policières frappant les citoyens exprimant démocratiquement et pacifiquement leurs désaccords.

La CGT donnera un avis favorable.
